

ORDRE DU JOUR DE L'AGO DU 19 AVRIL 2012 :

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le jeudi 19 avril 2012 à 10H30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2011.*
- 2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.*
- 3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.*
- 4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.*
- 5. Affectation des résultats.*
- 6. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs*
- 7. Renouvellement du mandat des administrateurs.*
- 8. Pouvoirs à donner*

PROJET DE RESOLUTIONS

A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2011 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2011.

DEUXIEME RESOLUTION:

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- *Monsieur Mohamed BOUSBIA*
- *Monsieur Guy DE CLERCQ*
- *Monsieur Jean Claude PALU*
- *Monsieur Mohamed RIAHI*
- *La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis*

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation au compte « Résultats reportés » de la somme de 1.825D inscrite au compte « Complément d'apport » issue de la plus value sur la cession des actions SPDIT rachetées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire affecte au compte résultats reportés la réserve à régime spécial à hauteur de 55.264 dinars devenue disponible et provenant de la plus value de cession de titres réalisée en 2006 des actions de la TUNIS AIR, de la société SOTRAPIL, et de la société ESSOUKNA. Par conséquent, le report à nouveau passe de 10.085.969 dinars à 10.141.233 dinars.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2011 :

| | | |
|--|-------------------|------------------------------|
| RESULTAT NET AU 31/12/2011 | | <u>10 217 323,945</u> |
| Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial | | -380 000,000 |
| RESULTAT DISPONIBLE | | <u>9 837 323,945</u> |
| RESERVE LEGALE | | - |
| | RELIQUAT 1 | 9 837 323,945 |
| RESULTATS REPORTEES | | 8 965 968,930 |
| Plus value sur la cession des actions SPDIT | | 1 825,260 |
| Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouveau | | 55 263,537 |
| BENEFICES DISTRIBUABLES | | 18 860 381,672 |
| DIVIDENDES 2011 | | 11 760 000,000 |
| | RELIQUAT 2 | 7 100 381,672 |
| RESULTATS REPORTEES 2011 | | 7 100 381,672 |

Soit un dividende de 0,420 dinar par action, ou 42 % du nominal.
La mise en paiement s'effectuera à partir du

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.